



Tandis que les étudiants poursuivent tranquillement – ou pas – leur année, les discussions sur le futur paysage de notre enseignement supérieur s'intensifient.

Réforme Marcourt: l'heure des

Ce jeudi, le dossier est abordé en gouvernement. D'une façon ou d'une autre, PS et CDH doivent trouver un compromis.

WIN-WIN

Back to reality". Les vacances de... "printemps" sont terminées. Du côté de l'Olivier francophone, on relance les dossiers. Youpie. Et avec eux, les sempiternelles crispations. La réforme du paysage de l'enseignement supérieur portée par le ministre socialiste, Jean-Claude Marcourt, est toujours en cours d'accouchement. Ceci étant, on vous l'annonçait il y a deux semaines, cela avance.

Pour rappel, le projet ministériel prévoit la mise en place d'une structure à trois niveaux : une Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) "chargée de la visibilité de notre enseignement supérieur sur la scène internationale" et du pilotage de l'ensemble des universités et hautes écoles concernées; cinq pôles géographiques s'occupant des matières liées au sol, aux services et aux infrastructures; enfin, trois zones académiques dites "interpôles", essentiellement focalisées sur l'aide à la réussite et pouvant rendre des avis sur les nouvelles habilitations dans l'enseignement supérieur de type court.

On le sait, le ministre Marcourt aurait "idéalement" voulu faire passer son avant-projet de décret en seconde lecture en gouvernement de la Communauté française avant les vacances de Pâques. Mais voilà, les débats ont finalement été reportés.

En cause : l'absence de consensus entre les partenaires de la majorité essentiellement sur deux points : d'une part celui relatif à l'obligation de coorganisation et/ou de codiplômation entre plusieurs établissements du pôle dispensant des études d'un même domaine pour toute nouvelle habilitation, un principe décrié que le CDH – défendant les intérêts de l'UCL et du Segec notamment – voudrait voir abrogé, ou à tout le moins assoupli; d'autre part celui concernant la représentation des établissements d'enseignement supérieur non-universitaire au sein des différentes instances et ce, via les pouvoirs organisateurs (PO). Une demande expressément formulée par le Segec – et par le CDH donc – mais mal accueillie par Ecolo.

Ce jeudi, les principaux ministres du gouvernement de la Communauté française se rencontrent. Le dossier devrait être abordé. De là à miser sur un accord...

Alice Dive

“La concurrence est un gage de qualité”

Pour le P^r Vandenberghe (UCL), la réforme Marcourt va à contre-courant.

CÔTÉ COUR

Entretien Alice Dive

Vincent Vandenberghe est professeur d'économie à l'UCL. Il est spécialisé dans les questions relatives à la gouvernance et au financement de l'enseignement supérieur en Communauté française.

Dans une perspective internationale, quel regard portez-vous sur la réforme du ministre Marcourt ?

A mes yeux, nous allons totalement à contre-courant de ce qui se fait aujourd'hui à l'étranger. En termes de gouvernance du moins. Alors que nous bénéficions chez nous d'un système décentralisé basé sur une collection d'établissements le plus souvent structurés en ASBL, nous nous apprêtons à emprunter le chemin inverse à celui désormais privilégié dans la majorité des pays voisins, notamment en France, en Norvège ou encore en Autriche. Des pays qui aspirent à toujours plus d'autonomie et de concurrence pour et entre leurs établissements d'enseignement supérieur.

Plus de concurrence dites-vous ?

Exactement. Ce n'est pas parce que le financement de notre enseignement supérieur est public qu'il ne peut y avoir d'émulation entre les unifs. Une concurrence bien paramétrée constitue un gage de qualité. Un bénéfice que le ministre Marcourt ne semble visiblement pas percevoir, puisqu'il prône, à l'inverse, moins de concurrence et plus de collaborations entre les établissements.

Que proposez-vous ?

Je pense qu'il faut conforter notre héritage en matière d'enseignement supérieur, mais améliorer son financement. A l'instar de ce qui se fait en Flandre. Via le principe de l'output, les établissements reçoivent un budget selon une série de critères numériques, notamment le nombre de diplômés sortants ou encore d'articles scientifiques publiés. Plutôt que d'investir dans une superstructure, paramétrons davantage le financement de notre enseignement supérieur.



DR
VINCENT VANDENBERGHE
Professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain (UCL).



DR
JEAN-FRANÇOIS BACHELÉT
Sociologue à l'Université de Liège (ULg).